

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf situé au 19, chemin de l'Église, le **lundi 11 avril 2022 à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est également présente madame Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière qui agit également comme secrétaire d'assemblée et madame Cynthia Diotte, directrice adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Nicolas Pentassuglia, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « résolu à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 070-04-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. POINTS D'INFORMATION DU MAIRE
04. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 04.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022
05. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 05.01 Registre des comptes à payer au 31 mars 2022
 - 05.02 Registre des salaires du 27 février au 2 avril 2022

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

- 05.03 Rapport de la greffière-trésorière et directrice générale – délégation de compétence
- 05.04 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 250 600 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2022
- 05.05 Résolution d'adjudication – Financement long terme – Règlements d'emprunt 362-2020 et 366-2020
- 05.06 Changement de lieu pour la tenue des séances du conseil
- 05.07 Achat d'un système de visioconférence professionnel
- 05.08 Entente de paiement – Défaut de paiement de taxes municipales

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

06.01

07. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

07.01 Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Achat d'un véhicule aux Travaux publics

08. HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 Nomination d'un représentant municipal - Comité ciblé secteur PETIT-LAC-DU-CERF

09. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

09.01 Dérogation mineure DPDRL220016

09.02 Paiement de frais – Matricule 8228 25 1644 - Géo-Vert

09.03 Appui au projet de terrain de camping de monsieur Pascal Martin

10. LOISIRS ET CULTURE

10.01 Signature – Entente PSISRPE - Piste d'hébertisme

10.02 Signature – Entente PAFSSPA - Sentier de vélo de montagne au Mont-Limoges

11. RESSOURCES HUMAINES

11.01 Fin de période de probation – Préposée aux espaces verts, aux bâtiments et à la patinoire

12. LACS ET ENVIRONNEMENT

12.01 Appui - Unis pour la faune

13. AVIS DE MOTION

13.01 Règlement 380-2022 modifiant le règlement 361-2020 concernant le camping « Le petit Égaré »

14. RÈGLEMENTS

14.01

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution n° 071-04-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Résolution n° 072-04-2022****REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2022**

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre
des chèques suivants :

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-
Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles
les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution n° 073-04-2022**REGISTRE DES SALAIRES DU 27 FÉVRIER AU 2 AVRIL 2022**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des
chèques salaires pour la période du 27 février au 2 avril 2022, totalisant 51 398.87 \$
représentant les chèques portant les numéros D22000095 à D22000146.

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-
Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles
les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution n° 074-04-2022**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DÉLÉGATION DE
COMPÉTENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des
engagements de délégation de compétence de la directrice générale et greffière-
trésorière :

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution n° 075-04-2022

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 250 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 AVRIL 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac du Cerf souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 250 600 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
362-2020	147 241 \$
362-2020	2 959 \$
366-2020	958 749 \$
366-2020	141 651 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 362 2020 et 366 2020, la Municipalité de Lac du Cerf souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 avril 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	107 500 \$	
2024.	110 900 \$	
2025.	114 700 \$	
2026.	118 600 \$	
2027.	122 500 \$	(à payer en 2027)
2027.	676 400 \$	(à renouveler)

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 362 2020 et 366 2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 avril 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution n° 076-04-2022

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – FINANCEMENT LONG TERME – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 362-2020 ET 366-2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac du Cerf a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 avril 2022, au montant de 1 250 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES LAURENTIDES

107 500 \$	3,81000 %	2023
110 900 \$	3,81000 %	2024
114 700 \$	3,81000 %	2025
118 600 \$	3,81000 %	2026
798 900 \$	3,81000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,81000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

107 500 \$	2,65000 %	2023
110 900 \$	3,10000 %	2024
114 700 \$	3,35000 %	2025
118 600 \$	3,45000 %	2026
798 900 \$	3,55000 %	2027

Prix : 98,72000 Coût réel : 3,82861 %

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

3. BANQUE ROYALE DU CANADA

107 500 \$	3,87000 %	2023
110 900 \$	3,87000 %	2024
114 700 \$	3,87000 %	2025
118 600 \$	3,87000 %	2026
798 900 \$	3,87000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,87000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES LAURENTIDES est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac du Cerf accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES LAURENTIDES pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2022 au montant de 1 250 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 362 2020 et 366 2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution n° 077-04-2022

CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désormais tenir les séances du conseil municipal de Lac-du-Cerf au centre communautaire situé au 15, rue Émard à Lac-du-Cerf, et ce, à compter de la prochaine séance ordinaire, soit le 9 mai 2022 afin de permettre une accessibilité universelle aux citoyens.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 078-04-2022

ACHAT D'UN SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE PROFESSIONNEL

Il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Dionne, à procéder à l'achat d'une caméra de conférence intelligente 360 degrés, 1080p avec microphone et haut-parleur Owl Labs Pack Pro Premium au montant de 1 725 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution n° 079-04-2022

ENTENTE DE PAIEMENT – DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Dionne, à faire conclure des ententes de paiement pour les taxes municipales impayées, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

Résolution n° 080-04-2022

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACHAT D'UN VÉHICULE AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule aux travaux publics.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**HYGIÈNE DU MILIEU****Résolution n° 081-04-2022****NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL - COMITÉ CIBLÉ SECTEUR PETIT-LAC-DU-CERF**

CONSIDÉRANT la consultation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par le biais d'un comité ciblé afin d'identifier les principaux points d'intérêt, infrastructures ou sites spécifiques de la municipalité qui pourraient être contenus à l'intérieure de la planification forestière du secteur se situant en marge du Lac-du-Cerf et du petit Lac-du-Cerf;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Pierre Raïche à titre de représentant de la Municipalité de Lac-du-Cerf sur le comité ciblé pour le secteur se situant en marge du Lac-du-Cerf et du petit Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**Résolution n° 082-04-2022****DÉROGATION MINEURE DPDL220016****Régularisation de la position de la résidence sise au 177, route 311**

CONSIDÉRANT que la marge de recul arrière minimale dans la zone agricole-01 prévue à la grille de spécification du règlement 198-2000 relatif au zonage est de 15 mètres;

CONSIDÉRANT que les travaux relatifs à la rénovation cadastrale ont eu pour effet de repositionnée un peu plus vers l'ouest l'emprise de la route 311 et de créer une distorsion au niveau l'emplacement du coin sud-est de la résidence et de la rendre dérogoatoire de 22 centimètres par rapport à la marge de recul arrière;

CONSIDÉRANT que l'emplacement actuel de la maison ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage dans cette situation cause un préjudice sérieux à la personne qui le demande;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné le 25 mars 2022, voulant que toute personne intéressée puisse se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes et que les commentaires reçus soient soumis au conseil municipal préalablement à la prise de décision;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL220016 puisque la maison a été construite de manière conforme à la réglementation d'urbanisme et que la rénovation cadastrale effectuée en 2016 a eu pour effet de rendre la résidence dérogoire.

ADOPTÉE

Monsieur le Maire Nicolas Pentassuglia ayant dénoncé ses intérêts se retire et remet la présidence de l'assemblée au maire suppléant, le conseiller monsieur Pierre Raïche. Il est 19 h 16.

Résolution no 083-04-2022

PAIEMENT DE FRAIS – MATRICULE 8228 25 1644 - GÉO-VERT

CONSIDÉRANT l'achat de la propriété portant le numéro de matricule 8228 25 1644 à la suite d'une validation de la conformité de l'installation septique pour une résidence d'un maximum de deux chambres à coucher auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de l'usage « résidence de tourisme » à la propriété et la non-conformité de l'installation septique constatée à la suite de l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme accréditée de technologues Géo-Vert pour une étude de caractérisation en vue d'une nouvelle installation septique devant respecter les normes du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées « Q-2, r.22 » et devant être réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'assumer les frais de l'étude de caractérisation et d'attestation de conformité par la firme de technologues professionnels Géo-Vert de 1 850.00 \$ plus les taxes applicables pour la propriété portant le numéro de matricule 8228 25 1644;

Il est également résolu à l'unanimité qu'en contrepartie du paiement des frais susmentionnés, une entente libérant et déchargeant la Municipalité de toute réclamation ou poursuite en lien avec les travaux à effectuer pour la mise à niveau de l'installation septique soit signée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Monsieur le Maire Nicolas Pentassuglia reprend la présidence de l'assemblée, il est 19 h 22.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 084-04-2022

APPUI AU PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DE MONSIEUR PASCAL MARTIN

CONSIDÉRANT que Monsieur Pascal Martin demande l'appui de la Municipalité concernant sa demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour son projet de camping du lac Mallonne laquelle doit être traitée par la MRC d'Antoine-Labelle en vertu du Projet de loi numéro 103 (2021, chapitre 35) : Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Daniel Guindon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de terrain de camping de monsieur Pascal Martin pour son dépôt auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 085-04-2022

SIGNATURE – ENTENTE PSISRPE - PISTE D'HÉBERTISME

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Dionne, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf la convention d'aide financière octroyée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de son *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* (PSISRPE) pour la mise à niveau de sa piste d'hébertisme au parc La Biche.

ADOPTÉE

Résolution no 086-04-2022

SIGNATURE – ENTENTE PAFSSPA - SENTIER DE VÉLO DE MONTAGNE AU MONT-LIMOGES

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Dionne, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf la convention d'aide financière octroyée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de son *Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air* (PAFSSPA) pour son sentier de vélo de montagne au Mont-Limoges.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

RESSOURCES HUMAINES

Résolution n° 087-04-2022

FIN DE PERIODE DE PROBATION – PREPOSEE AUX ESPACES VERTS, AUX BATIMENTS ET A LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que la préposée aux espaces verts, aux bâtiments et à la patinoire a terminé sa période de probation de six mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale, madame Sophie Dionne;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques De Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer madame Isabel Gareau à titre de préposée aux espaces verts, aux bâtiments et à la patinoire.

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT

Résolution n° 088-04-2022

APPUI - UNIS POUR LA FAUNE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de développement économique d'instaurer la restriction de la taille légale des bois (RTL), « trois pointes sur un bord », sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle afin d'améliorer la qualité et la quantité de la chasse au cerf de Virginie. Pour ce faire, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs doit prendre les actions nécessaires pour mettre en application le RTL sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle dès la saison 2022.

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a mandaté le CLD d'Antoine-Labelle afin de coordonner l'achat des affiches;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité appui la démarche en se procurant deux affiches - Appui pour instaurer la restriction de la taille légale des bois (RTL), lesquelles seront installées aux deux entrées de la municipalité;

Il est de plus résolu de lancer l'invitation aux pourvoiries du territoire, ainsi qu'aux citoyens par le biais d'une publication Facebook.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**AVIS DE MOTION****Résolution n° 089-04-2022****RÈGLEMENT 380-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 361-2020 CONCERNANT LE CAMPING « LE PETIT ÉGARÉ »**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Raïche qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le premier projet de règlement numéro 361-2020 concernant le camping « Le petit Égaré »;

Le premier projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Il est également disponible pour consultation au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1 du lundi au vendredi de 13 h à 16 h.

Une copie du premier projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

RÈGLEMENTS**PÉRIODE DE QUESTIONS****Résolution n° 090-04-2022****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE

Nicolas Pentassuglia
Maire

Sophie Dionne
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Nicolas Pentassuglia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Nicolas Pentassuglia
Maire